Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260914-D_2026_7_3-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_7_3

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Objet : Concarneau Cornouaille Agglomération - Groupement de commandes pour la résivion des plans locaux d'urbanisme

L' an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 14 Septembre 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame COUSIN Laurence, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur RIMBERT Ugo, Monsieur GUERNALEC Christian, Madame LE CUNFF Claire

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Madame LE BRETON Marie-Pierre a donné pouvoir à Monsieur TANGUY Jean-Marc
Madame COLINET Camille a donné pouvoir à Monsieur COLLE Gaël

Absent(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COLINET Camille

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît QUEVAL

Intercommunalité / Commande publique / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commande ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 07 septembre 2026 ;
Considérant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;
Considérant que la convention constitutive du groupement définit les règles de fonctionnement du groupement et précise les missions confiées au coordonnateur ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, rapporte que le cadre législatif et réglementaire en matière d'urbanisme a fortement évolué ces dernières années, notamment à travers la loi Climat et Résilience en 2021 ; les lois et décrets de simplification en 2025 et 2026, ainsi que l'adoption du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale de CCA en février dernier. Cela rend nécessaire la révision et l'adaptation des documents d'urbanisme locaux dont celui de la commune de Pont-Aven, dans des délais relativement courts.

Dans le cadre de la conférence des maires et des vice-présidents de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), il a été proposé de regrouper les commandes afin de faciliter le recrutement d'un cabinet d'études dans un contexte de sur-sollicitation des cabinets d'urbanisme. Ce groupement pourrait également permettre de réaliser des économies d'échelle.

M. Jean-Marc TANGUY précise que plusieurs communes se sont montrées intéressées par ce groupement qui serait coordonné par CCA. L'agglomération se chargerait de la phase administrative liée à la passation du marché (consultation des entreprises, analyse des offres, puis attribution par une commission d'attribution des offres (CAO) *ad hoc* et notification du marché). Chaque commune sera

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260914-D_2026_7_3-DE

représentée dans la CAO *ad hoc* par un élu titulaire et un suppléant.

Pour ce qui le concerne, chaque membre du groupement suivra ensuite l'exécution du contrat, cela signifie que chaque commune sera en charge du pilotage des études sur son territoire, de la commande et du paiement des prestations.

Ainsi, en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, M. Jean-Marc TANGUY propose de constituer un groupement de commandes pour la passation d'une consultation pour la révision des plans locaux d'urbanisme de plusieurs communes de Concarneau Cornouaille Agglomération, dont la commune de Pont-Aven. Ce groupement de commande serait ainsi constitué entre Concarneau Cornouaille Agglomération et l'ensemble des communes membres intéressées.

Il est à noter que cette adhésion au groupement de commandes est définitive. Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer dudit groupement. Par ailleurs, l'adhésion au groupement de commandes et la convention fixant les règles de fonctionnement de ce groupement doivent être validées par les entitées concernées préalablement au lancement de la consultation des entreprises.

M. Jean-Marc TANGUY propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre Concarneau Cornouaille Agglomération et plusieurs de ses communes membres, dont Pont-Aven,**

– **Approuve la convention constitutive de groupement de commandes portant sur la révision des plans locaux d'urbanisme,**

– **Prend acte que Concarneau Cornouaille Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes,**

- **Adopte le principe de vote à main levée pour la détermination de représentants à la Commission d'appel d'offres ad hoc,**

– **Désigne les représentants de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc, comme suit : M. Christian DAUTEL, membre titulaire, et M. Jean-Charles THUARD, membre suppléant,**
- Inscrit au budget les crédits correspondants,

- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 14/09/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 12/10/2026